



PROJET: « Amélioration des Conditions de Vie des Communes Rurales de Tombouctou dans les Secteurs d'Eau, Santé, Education et Sécurité Alimentaire » AACID- 0C207/2014

Rapport d'Initiation des agents Terrain du Projet sur le Module de Formation des membres de la coopérative du PIV de M'BAGNA II à Kondi sur : « l'utilisation du matériel, recettes et techniques agricoles respectant l'environnement, ainsi que la gestion comptable et administrative des coopératives et associations agricoles »

FACILITATEUR :

Sounda Ibrahima Siré TRAORE, Représentant SI-A au Mali

© 30 Août 2016

PLAN DU RAPPORT

INTRODUCTION

I - CONTEXTE/JUSTIFICATION DE LA FORMATION

II - OBJECTIFS DE LA FORMATION

III – GROUPE CIBLE :

IV – LE MODULE (Thèmes abordés)

V - DEROULEMENT

VI – EVALUATION

VII – CONCLUSION

VIII - ANNEXES

INTRODUCTION :

L'an deux mille seize et le Mardi trente août, a eu lieu au bureau SI-A Mali, une session d'initiation au module de formation des membres de la coopérative agricole de M'Bagna II à Kondi sur : « ***l'utilisation du matériel, recettes et techniques agricoles respectant l'environnement, ainsi que la gestion comptable et administrative des coopératives et associations agricoles*** ». Au total, Six (06) participants ont pris part à cette session d'initiation (Voir la liste de participants à l'annexe).

I - CONTEXTE/JUSTIFICATION

La présente session d'initiation se justifie par la consolidation des différentes actions de renforcement de capacités des communautés bénéficiaires que SI-A et ARDIL mènent en matière de sécurité alimentaire dans la région de Tombouctou à travers leur **PROJET: « Amélioration des Conditions de Vie des Communes Rurales de Tombouctou dans les Secteurs d'Eau, Santé, Education et Sécurité Alimentaire » AACID- 0C207/2014.**

II - OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif général de la formation est d'amener les agents terrain du projet à maîtriser le contenu du module pour former les membres de la coopérative agricole de M'Bagna II, afin d'assurer un bon développement organisationnel de leur coopérative et à pratiquer une riziculture respectueuse de l'environnement.

III – GROUPE CIBLE :

- ◆ Agents de Développement Communautaire du Projet ;

Les objectifs pédagogiques :

Les thèmes développés devront permettre aux participants :

- Comprendre les grandes orientations la loi coopérative au Mali ;
- Expliquer la nécessité pour toute coopérative de développer des services en faveur des membres ;
- Faire une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces et l'appliquer à la situation des coopératives ;
- Formuler clairement la vision de la coopérative et la faire partager par tous les membres ;
- Expliquer le système de gestion d'une coopérative agricole ;
- Concevoir et élaborer les documents nécessaires à la bonne gestion administrative et financière / comptable d'une coopérative agricole;

IV – LE MODULE (thèmes développés)

Le présent module de formation explique de façon très résumée un certain nombre d'éléments sur la gestion d'une coopérative agricole ainsi que les techniques de riziculture respectueuses de l'environnement.

Il est structuré en cinq (05) modules suivants :

- Module 1 : la loi coopérative au Mali
- Module 2 : Organisation et fonctionnement d'une coopérative agricole ;
- Module 3 : Développement organisationnel d'une coopérative agricole ;

-Module 4 : Outils de gestion d'une coopérative

Module 5 : Les itinéraires techniques en riziculture pratiquées dans la zone en comparaison avec les itinéraires respectueuse de l'environnement

V - DEROULEMENT

Après l'ouverture de la session d'initiation dans les environs de 08h00mn, le facilitateur SI-A, a procédé à une présentation des thèmes et des objectifs, la fixation des normes de travail.

Etant donné que tous les participants sont des collaborateurs immédiats, il a été procédé à la fixation des normes de conduite à savoir le calendrier la session qui s'étend sur une journée et l'exigence de mettre les téléphones sur le mode silencieux pour ne pas perturber la quiétude des participants.

Aucune attente particulière n'a été exprimée par les participants.

D'entrée du jeu, les débats ont porté sur la loi coopérative au Mali qui offre beaucoup d'avantages aux organisations paysannes en termes de formation, de production et de gestion de façon générale. Elle fixe les conditions d'enregistrement (obtention de récépissé), les qualités des membres, l'administration, la gestion et le contrôle.

Il est ressorti des débats que toutes les coopératives agricoles existantes dans la zone du projet ont une reconnaissance formelle. Elles sont toutes confrontées à des problèmes de plusieurs qui sont liés au non-respect des principes de la loi coopérative.

Le niveau de participation des exploitants agricoles dans les coopératives a été jugé très faible et les agents terrain du projet, ont été invités à faire une large promotion de la loi coopérative en vue de susciter le leadership dans les organisations paysannes.

Pour la gestion administrative et financière dans les coopératives agricoles, elle se caractérise par des pratiques malsaines. Les contributions des membres ainsi que les subventions sont très mal gérées par les organes de gestion qui ne rendent pas compte très souvent aux exploitants. A toutes ces tares, la session a été l'occasion de familiariser les participants aux outils de gestion administrative et financière des coopératives agricoles pour plus de transparence dans les comptabilités des coopératives agricoles. D'ailleurs, des exercices pratiques ont été faits sur la base des outils de gestion administrative et financière.

La thématique des itinéraires techniques en riziculture pratiquées traditionnellement dans la zone ont été comparées aux itinéraires de riziculture intensive respectueuse de l'environnement. Il en ressort des brainstormings que très peu d'exploitants rizicoles font le labour pour une bonne préparation du sol. Les fumures organiques sont peu ont même pas utilisées dans la plupart des cas pour fertiliser les sols. Le constat qui se dresse est que les exploitants mettent beaucoup d'argent, beaucoup d'efforts physiques et ont un très faible rendement. De surcroit, les paramètres de repiquage qui évitent le dessèchement des racines des plants de riz ne sont pas respectés. Les parcelles de riz sont généralement inondées alors que le riz est une plante semi-aquatique.

A toutes ses mauvaises pratique culturales, des orientations techniques ont été prodiguées aux participants afin qu'ils puissent les répliquer au niveau des coopératives agricoles.

VI – EVALUATION :

L'évaluation de la session a constitué la dernière étape que le représentant SI-A a pu apporter dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de formation. Il a apprécié les résultats de la session et des effets qu'elle doit produire au niveau de la coopérative et de l'ensemble des exploitants du périmètre irrigué villageois de M'Bagna II à Kondi.

Les tableaux ci-dessous rendent compte du niveau de satisfaction des participants :

6.1. La session est-elle conforme à ce qui a été annoncée en début de formation ?

Les réponses aux questions notées sur une échelle d'importance de 1 à 4, chacune d'elle étant représentée par un point dans la case correspondante	Pourcentage
1	0%
2	0%
3	0%
4	100%

6.2. Comment la session a-t-elle été organisée au plan pratique (locaux, durée, matériel utilisé, emploi du temps) ?

Les réponses aux questions notées sur une échelle d'importance de 1 à 4, chacune d'elle étant représentée par un point dans la case correspondante	Pourcentage
1	0%
2	0%
3	5%
4	100%

6.3. Les contenus et apports de la formation reçue sont-ils satisfaisants ?

Les réponses aux questions notées sur une échelle d'importance de 1 à 4, chacune d'elle étant représentée par un point dans la case correspondante	Pourcentage
1	0%
2	0%
3	0%
4	100%

6.4. Les méthodes et techniques de formation employées ont-elles convenu ?

Les réponses aux questions notées sur une échelle d'importance de 1 à 4, chacune d'elle étant représentée par un point dans la case correspondante	Pourcentage
1	0%
2	0%
3	0%
4	100%

6.5. Les objectifs fixés en début de session sont-ils atteints ?

Les réponses aux questions notées sur une échelle d'importance de 1 à 4, chacune d'elle étant représentée par un point dans la case correspondante	Pourcentage
1	0%
2	0%
3	0%
4	100%

6.6. La formation suivie est-elle applicable dans les coopératives agricoles ?

Les réponses aux questions notées sur une échelle d'importance de 1 à 4, chacune d'elle étant représentée par un point dans la case correspondante	Pourcentage
1	0%
2	0%
3	0%
4	90%

VII– CONCLUSION :

Les objectifs de la de la session de familiarisation au module de formation ont été atteints quant on se réfère aux résultats d'évaluation issus de la session d'une part. D'autre part, l'approche participative adoptée le long de la session a permis que les débats aient été interactifs et facilité du coup la bonne compréhension des connaissances dispensées.

Aussi, le fait que les agents terrain se sont rendu à Tombouctou pour se faire former, a été fortement apprécié. Toute chose qui a favorisé l'expression de cas concrets relatifs à leurs propres insuffisances et proposer des solutions innovatrices.

IX – ANNEXES :

9.1. Photographies



Photo de groupe des agents terrain, du représentant SI-A, du Président et Coordinateur Exécutif ARDIL



Intervention d'un participant pendant la session

9.2. Liste de présence :

N°	Prénom et Nom	Position	Structure
1	Sounda Ibrahima Siré Traoré	Facilitateur/Représentant	SI-A au Mali
2	Abdel Hamid Maïga	Facilitateur/Président	ARDIL
3	EL Hadj Mahamane Yattara	Facilitateur/Coordinateur Exécutif	ARDIL
4	Hamidou MAIGA	Participant/Agent de Développement Communautaire	ARDIL
5	Sabane TRAORE	Participant/Agent de Développement Communautaire	ARDIL
6	Ousmane Guitteye	Participant/Agent de Développement Communautaire	ARDIL